

PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE DISPOSITIF CFI-JEUNES : *BILAN ET ÉVALUATION (1989-1993)*

En quatre ans, plus de 530 000 jeunes se sont engagés dans le Crédit Formation Individualisé. Parmi eux, 190 000 étaient dans un parcours en décembre 1993.

Il s'agit d'une population en situation d'échec scolaire, dont les tentatives d'insertion ont jusqu'alors échoué. La moitié des jeunes a attendu 3 ans avant d'entrer dans le CFI, le plus souvent sans avoir eu d'emploi. Le niveau scolaire est faible puisque 54 % des jeunes n'ont aucune qualification. A l'issue de leur parcours en CFI, 29 % des jeunes obtiennent une validation de niveau V.

Seul, un jeune sur dix suit un parcours complet mobilisation, préqualification et qualification ; quatre jeunes sur dix abandonnent leur parcours après seulement une étape de 3 mois. Six mois après la sortie du CFI, 42 % des jeunes ont un emploi, le plus souvent en entreprise.

Créé en 1989, le Crédit Formation Individualisé (CFI), a eu pour objet de proposer aux jeunes sans qualification un ensemble de mesures d'insertion dans le cadre d'un parcours de formation individualisé (encadré 1).

A la fin de l'année 1993, environ 190 000 jeunes étaient inscrits dans un «parcours» du CFI, nombre stable par rapport aux années précédentes. En revanche, le nombre des nouveaux entrants a diminué au cours de la période, au profit des jeunes déjà engagés dans un parcours CFI ou entrés dans le programme PAQUE. En 1993, le CFI a ainsi accueilli 125 000 nouveaux entrants qui sont venus se joindre aux 65 000 jeunes entrés précédemment. En outre, le programme PAQUE a accueilli, pour sa deuxième année d'existence, environ 50 000 jeunes, dont près de 30 % provenaient du CFI. Pour l'ensemble des quatre



LE CRÉDIT-FORMATION : UN DISPOSITIF D'INSERTION ET DE QUALIFICATION DES JEUNES NON-DIPLÔMÉS

Le Crédit Formation individualisé a été instauré en 1989 pour répondre aux difficultés d'insertion professionnelle des 100 000 jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification. Ce dispositif de qualification et d'insertion est ouvert principalement aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à moins de 26 ans révolus sortis de formation initiale sans avoir obtenu le CAP ou le BEP; leur admission ne demande aucun pré requis.

Individualiser les parcours de formation et mobiliser l'existant

Pour rompre avec la logique de stage traditionnel, le CFI fait appel à toutes les mesures disponibles qui doivent être combinées sous forme d'un **parcours**. A l'initiative du parcours doit se trouver un **projet**, dont la formation est un support. Ce projet peut être élaboré, en dehors de l'organisme de formation, avec l'aide d'une personne formée à cet effet, le **correspondant**. Celui-ci définit avec le jeune un parcours individualisé en fonction de son projet professionnel utilisant si nécessaire, les éléments du bilan de compétences.

L'engagement local

Pour créer les conditions d'accès à la constitution d'un parcours individualisé, il s'agit, d'une part, de prévoir les places nécessaires dans les mesures et, d'autre part, de mobiliser les entreprises localement implantées pour fournir sur place le maximum d'opportunités en terme d'alternance et de débouchés à la sortie du CFI. Ce travail d'ingénierie et de prospective est accompli notamment par les **Coordonnateurs Emploi Formation**, action complétée par l'animation du **Comité Local Emploi Formation**.

L'analyse des besoins, tant des jeunes que des entreprises, ainsi que la mobilisation des ressources, sont animées par 400 coordonnateurs emploi-formation (CEF); le suivi personnalisé des jeunes est assuré par un réseau de «correspondants» (plus de 3 000 en 1993).

La qualification validée

S'agissant de publics disposant du premier niveau de qualification professionnelle (demandeurs d'emploi ou salariés), le diplôme demeure un facteur important d'accès à l'emploi, l'employeur l'utilisant comme élément premier de sélection. Par ailleurs, la validation facilite la mobilité de l'individu et s'avère indispensable pour l'acquisition d'une qualification supérieure et contribue de façon significative à une évolution professionnelle positive. Pour ce faire, des commissions départementales de validation ont été mises en place qui mobilisent les divers prestataires de validation : Education nationale, Agriculture, Travail.

L'apport de la préparation active à la qualification et à l'emploi (PAQUE)

La contrainte de résultats en termes d'accès à l'emploi ou à la qualification dans des délais réduits a pu conduire, au fil du temps, à l'exclusion des jeunes ne maîtrisant pas les savoirs de base et rencontrant des difficultés sociales cumulées. C'est pour pallier à cette «dérive par le haut» et proposer une réponse aux jeunes mis à l'écart de toutes les autres mesures qu'à été lancé le programme «préparation active à la qualification et à l'emploi» en 1992. Ce programme a introduit d'importants changements dans le champ des formations en direction des publics les plus en difficulté et de bas niveau, dans la mesure où il considère les problèmes individuels dans leur globalité (non maîtrise des savoirs de base, rupture du lien social, méconnaissance des réalités des métiers et des entreprises).

années, environ 530 000 jeunes se sont engagés dans le dispositif CFI et 70 000 dans le programme PAQUE.

Une population moins féminine et plus âgée

Les jeunes filles constituaient en 1990, au début du dispositif, près des deux tiers des effectifs, notamment en raison des conditions avantageuses de rémunération faites jusqu'en 1991 aux jeunes femmes avec un enfant à charge (rémunération supérieure de 20 % en moyenne). En 1993, le public féminin ne forme plus qu'une grosse moitié du public du CFI et le lancement du programme PAQUE est venu renforcer cette tendance à une quasi-parité des entrées par sexe (encadré 2).

La part des jeunes de 16 et 17 ans n'a fait que décroître dans le dispositif CFI depuis 1990 (- 6 %). Cette diminution s'est principalement faite au bénéfice des 18 à 20 ans (+ 5,4 % sur la période) en particulier des jeunes femmes (+ 7 %). La part la plus stable est celle des bénéficiaires âgés de 21 ans et plus (autour de 44 %), celle des jeunes hommes augmentant sensiblement sur la période (+ 8 %). La mise en place du programme PAQUE a eu pour effet d'atténuer la diminution de la part des 16-17 ans, sans toutefois permettre à cette catégorie d'âge de retrouver au total la place qu'elle occupait en 1990 et 1991.

Moins de jeunes sans qualification

La part dans le CFI des jeunes sortis du système scolaire au cours du premier cycle de l'enseignement initial (niveaux VI) diminue de 47,9 % en 1990 à 26,8 % en 1993, au profit de publics mieux formés de niveau V et supérieur (46,5% en 1993 contre 27 % en 1990). D'une part, le niveau de formation initiale des jeunes a fortement augmenté durant la période; d'autre part, les jeunes les moins formés ont été, la dernière année, orientés vers le programme PAQUE.

Tableau 1
Évolution du sexe et de l'âge à l'entrée en formation alternée du CFI (*)

DISPOSITIF / ANNEE		Nombre de Jeunes	AGE				Répartition par sexe (en %)
			16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 ans et plus	Total	
CFI 1990	Hommes	49 800	23,9%	39,2%	36,9%	100,0%	36,9%
	Femmes	85 200	13,1%	39,0%	47,9%	100,0%	63,1%
	Total	135 000	17,1%	38,7%	44,2%	100,0%	100,0%
CFI 1991	Hommes	38 950	22,7%	39,5%	37,8%	100,0%	41,1%
	Femmes	55 900	12,6%	40,6%	46,8%	100,0%	58,9%
	Total	94 850	16,7%	40,1%	43,2%	100,0%	100,0%
CFI 1992	Hommes	39 440	17,5%	40,6%	41,9%	100,0%	45,2%
	Femmes	47 870	11,5%	41,4%	46,4%	100,0%	54,8%
	Total	87 310	14,2%	41,2%	44,4%	100,0%	100,0%
CFI 1993	Hommes	42 500	12,9%	42,1%	45,0%	100,0%	48,8%
	Femmes	44 600	9,8%	45,9%	44,3%	100,0%	51,2%
	Total	87 100	11,3%	44,1%	44,6%	100,0%	100,0%
PAQUE 1992-1993	Hommes	29 400	26,1%	40,0%	33,9%	100,0%	49,9%
	Femmes	29 500	19,6%	41,1%	39,3%	100,0%	50,1%
	Total	58 900	22,9%	40,5%	36,6%	100,0%	100,0%

(*) : Source CNASEA; champ : entrées dans une action de formation alternée

Tableau 2
Évolution du niveau de formation initiale à l'entrée dans le CFI (*)

DISPOSITIF / ANNEE	NIVEAU DES JEUNES A L'ENTREE EN CFI							TOTAL
	Nombre de jeunes	Niveaux III et IV	Niveau V	Niveau V bis	Niveau VI			
					6ème 5ème 4ème	CPPN, CPA SES	Total Niveau VI	
CFI 1990	135 000	2,7%	24,3%	25,1%	15,7%	32,2%	47,9%	100,0%
CFI 1991	94 850	3,8%	29,4%	24,5%	15,1%	27,2%	42,3%	100,0%
CFI 1992	87 310	6,3%	33,1%	25,9%	14,3%	20,4%	34,7%	100,0%
CFI 1993	87 100	9,2%	37,3%	26,7%	12,6%	14,2%	26,8%	100,0%
PAQUE 1992-1993	58 900	0,9%	9,3%	16,4%	21,3%	52,0%	73,3%	100,0%

(*) : Source CNASEA; champ : entrées dans une action de formation alternée

Une entrée plus précoce dans le CFI

Résultat d'une plus grande notoriété du CFI parmi les publics jeunes et d'une meilleure efficacité du réseau d'accueil, la part des jeunes qui entrent dans le CFI dans les deux ans qui suivent leur sortie du système scolaire augmente régulièrement (de 23,6% en 1990 à 36,8% en 1993) au détriment de celle des jeunes ayant quitté l'école depuis plus de trois ans (60,1% en 1990 contre 47,4% en 1993). La part la plus stable est celle qui concerne les entrants du CFI ayant quitté le système scolaire entre deux et trois ans auparavant (16,3% en 1990 à 15,8% en 1993). La moitié des jeunes a attendu plus de trois ans entre la sortie de

l'école et l'entrée dans le CFI, le plus souvent sans avoir jamais travaillé; 55% des jeunes étaient inscrits à l'ANPE, et c'est souvent l'Agence qui les a orientés vers le réseau d'accueil.

Des résultats régionaux contrastés (cf carte n° 1)

Les régions qui recourent le plus au CFI sont celles où les jeunes sont amenés à différer leur entrée dans la vie active (Midi Pyrénées), celles qui connaissent un taux élevé de sortie du système scolaire sans qualification (Franche Comté, Picardie) ou celles dont la part de la population jeune sur la population totale est importante (Alsace). Inversement, les régions re-

Encadré 2

LE SYSTÈME D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION DU CFI : DES SOURCES MULTIPLES, GÉRÉES DE FAÇON DÉCONCENTRÉE

Au plan national ou régional, les deux principales sources d'information aujourd'hui disponibles au CNASEA concernent d'une part le conventionnement des organismes de formation et le paiement des subventions aux prestataires et d'autre part la rémunération des stagiaires : plus de 85% des jeunes passent en effet chaque année par une action de formation alternée et la majorité bénéficie alors d'une rémunération versée par le CNASEA ou les ASSEDIC (au titre de l'AFR).

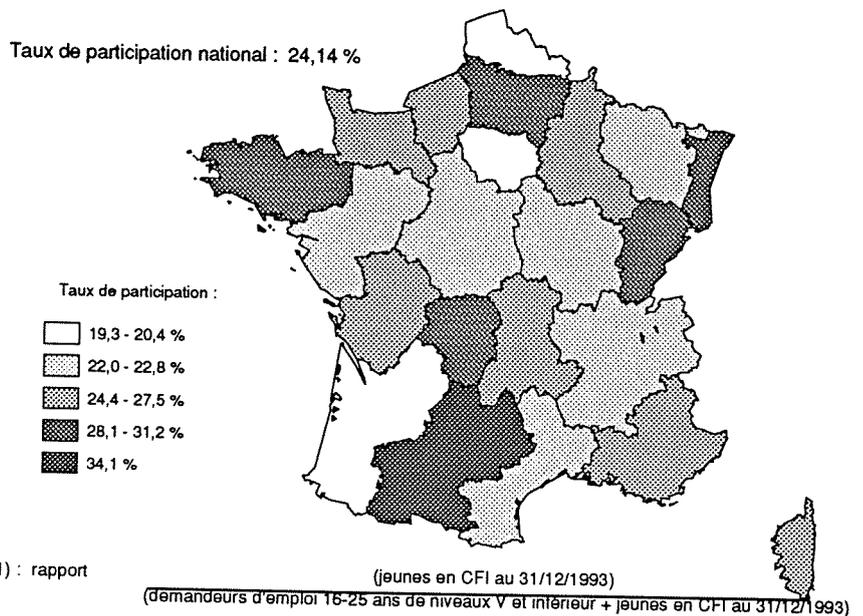
Au plan départemental ou local, les données de pilotage collectées par le réseau d'accueil viennent compléter les informations produites par le CNASEA; le pilotage mis en place par la DFP dans le cadre du contrôle de gestion du CFI, couvre intégralement le champ du dispositif et constitue ainsi une source unique pour permettre de mieux suivre l'évolution des moyens mis en oeuvre par rapport aux résultats obtenus. Cependant, tous les jeunes ne passent pas par le réseau d'accueil (des organismes de formation recrutent directement les jeunes notamment pour le programme PAQUE) et les informations recueillies ne sont donc pas exhaustives.

L'outil informatique PARCOURS permet aux correspondants d'enregistrer toutes les étapes des itinéraires des jeunes et d'en constituer un historique. Ces observations peuvent être reprises au niveau régional pour un échantillon de correspondants dont les informations transmises constituent ainsi une base de données interannuelle.

courent moins au CFI quand elles ont un fort taux de scolarisation (Ile de France, l'Aquitaine) ou, comme le Nord-Pas-de Calais, quand elles font déjà largement appel à d'autres mesures, contrat de qualification, CES ou apprentissage.

Les régions de la moitié sud de la France ont une population CFI relativement âgée, en raison d'un taux de scolarisation plus fort des 16-25 ans, tandis que pour les régions de la moitié nord, le CFI concerne les plus jeunes. Les régions les plus représentées en matière d'entrées en formation qualifiante, sont celles où les jeunes sont entrés le plus souvent avec un niveau V et Vbis (PACA, Nord, Poitou Charentes). Les régions les moins représentées sont par opposition celles faisant entrer le plus de jeunes de niveau VI (Languedoc, Corse et les DOM).

Carte n° 1
Taux de participation des jeunes au CFI au 31/12/93 (1)



Source : DFP-Contrôle de gestion du CFI

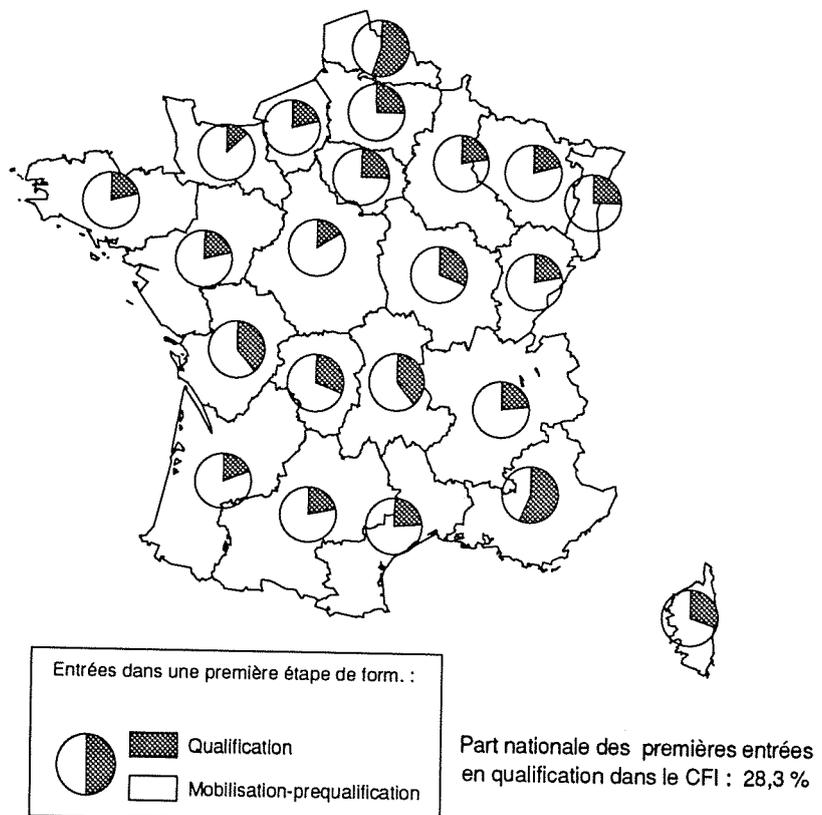
LE PARCOURS ET L'INSERTION DES JEUNES

Pour contribuer à l'évaluation du Crédit Formation Individualisé, deux enquêtes ont été réalisées sur le parcours des jeunes durant le CFI et leur insertion professionnelle à la sortie. La première a eu lieu fin 1992. La seconde, fin 1993, a porté sur 7700 sorties du CFI au premier semestre 1993 (encadré 3).

30 % des parcours CFI (hors PAQUE) ont comporté plus d'une phase

Ainsi que le dispositif CFI le prévoyait, les parcours des jeunes sont constitués d'une succession d'étapes élémentaires regroupées en phases de mobilisation, de préqualification et de qualification ; l'analyse a posteriori des parcours montre qu'ils ont comporté une étape et demi en moyenne. La phase qualifiante représente en terme de formations dispensées la moitié des parcours CFI et les régions du Sud l'ont davantage utilisée (voir carte n° 2).

Carte n° 2
Répartition des entrées en formation alternée du CFI-jeunes en 1993 (1)



Source : Rémunération du CNASEA

Encadré 3

LA MÉTHODE DU PANEL PARCOURS*

La base de sondage est constituée de jeunes sortis du CFI et répondant aux trois critères suivants : le parcours a débuté après le 1er janvier 1991; au cours du deuxième semestre 1992, le jeune était engagé dans le parcours du CFI; le parcours s'est achevé entre le 1er janvier et le 31 juillet 1993

La connaissance des parcours de jeunes de l'échantillon a reposé sur l'extraction puis l'agrégation des dossiers des jeunes répondant aux conditions précédentes, gérés par un échantillon de structures d'accueil sur le logiciel PARCOURS mis à la disposition des correspondants.

Trois à cinq structures d'accueil ont été sélectionnées dans chaque région. Au total plus de 100 structures d'accueil constituaient le premier niveau d'échantillonnage, pour plus de 80 structures d'accueil ayant effectivement correctement participé à l'enquête. Dans chaque structure d'accueil échantillonnée, tous les correspondants ont été retenus, et pour chaque correspondant tous les jeunes qui correspondaient aux critères d'enquête.

L'échantillon final ainsi constitué représente 7514 jeunes. Il a été redressé sur les critères suivants : région de résidence des jeunes; sexe et âge des jeunes; type de structure d'accueil : Missions Locales ou autres (PAIO, CIO...), rural/urbain, DSQ ou non.

Un complément d'enquête a été effectué sur un sous-ensemble des jeunes retenus dans l'échantillon final, auprès des correspondants, en vue de disposer d'une information complémentaire sur l'insertion professionnelle. Au total, 1817 dossiers ont été retournés, dont 1362 ont pu être exploités, après avoir fait l'objet d'un redressement complémentaire pour compenser les effets de stratification et rendre ces échantillons directement représentatifs des jeunes échantillonnés au départ.

Sur ces jeunes, la base de données a ainsi pu être complétée par les données relatives à la situation des jeunes, à 6 mois ou 12 mois de leur sortie du CFI, face à l'insertion professionnelle. La date de sortie théorique du CFI de l'échantillon s'étalait, en effet, entre le 1er juillet 1992 et le 31 juillet 1993. L'interrogation complémentaire a eu lieu en décembre 1993. Pour les jeunes sortis du CFI en 1992, il s'agit d'une situation à 12 mois en moyenne; pour les jeunes sortis du CFI en 1993, il s'agit d'une situation à 6 mois en moyenne.

* Cette technique a été mise en oeuvre par la Société Tersed

Encadré 4

UNE TYPOLOGIE DES PARCOURS

Une typologie des parcours selon leur durée, leur nombre d'étapes élémentaires, la succession des phases et la durée d'attente conduit à retenir les 6 types de parcours : les Préparcours, les parcours intermédiaires, les stages courts d'attente d'un emploi, les parcours validants, les « Echecs » et les parcours « CFI type ». En terme d'insertion professionnels ils ne conduisent pas à des résultats vraiment différents, on note seulement que les parcours « intermédiaires » (essentiellement préqualification) conduisent moins souvent à un emploi et que les risques de perdre l'emploi trouvé diminuent pour ceux qui ont fait un parcours « CFI type ».

Type de parcours	Pourc. des jeunes	Étapes	Phase	Durée active (mois)	Durée d'attente (mois)	En emploi six mois après	Emploi perdu six mois après
Préparcours	9%	1,1	Paque ou mobilisation	8	0	42%	10%
Intermédiaires	13%	2	Surtout préqualif.	10	3	34%	18
Stage court	39%	1	Une des trois phases	3	0	41%	18
Validants	24%	1,5	Qualification	9	0	45%	14%
Echecs	5%	2,6	Non ascendant	10	5	46%	20%
CFI Type	10%	3	Toutes les phases	14	3	45%	9%

Le parcours moyen en CFI dure 8 mois en moyenne

La durée du parcours dépend naturellement du nombre et de la nature des phases suivies : les parcours qui ne comportent qu'une seule phase durent de 4 à 8 mois, les parcours à trois phases jusqu'à deux ans. Dans près de la moitié des cas, le parcours CFI a duré moins de 6 mois et s'est achevé avant la phase de qualification. Ces parcours ne correspondent pas systématiquement à des échecs, puisque souvent ces sorties prématurées sont causées par une opportunité d'emploi. Dans ces cas là, le CFI a surtout permis au jeunes d'attendre cette opportunité, bien que celle-ci n'ait pas été induite par une qualification obtenue ou validée.

Les étapes des phases de qualification sont, en général, plus longues (5,4 mois) que celles liées à la mobilisation (3,2 mois) ou à la préqualification (4,2 mois).

10 % des parcours sont complets

Un jeune sur dix a suivi un parcours complet ascendant (mobilisation, préqualification, qualification)..

Ce ne sont pas cependant les seuls à considérer comme des parcours réussis. Il faut tenir compte également des 24 % de parcours composés quasi-exclusivement de mesures qualifiantes et des 39 % interrompus après quelques mois pour cause parfois d'emploi trouvé (cf encadré 4). Par contre, 9 % des parcours n'ont pas dépassé le stade de la mobilisation et 5 % n'ont pas été « ascendants ». Enfin 13 % ont été de type intermédiaire, assez courts ou n'ayant pas conduit à la qualification.

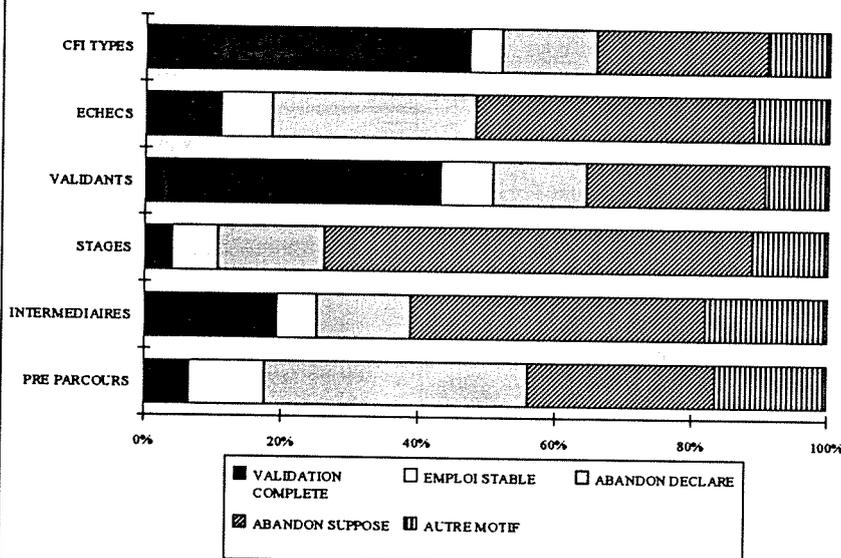
29 % des parcours débouchent sur une validation complète

Le dispositif CFI a eu, depuis son origine, pour objectif que les jeunes obtiennent à l'issue de leur parcours, un diplôme, un certificat, ou un titre

Encadré 5

TYPES DE PARCOURS ET MOTIFS DE SORTIE EN POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES PARCOURS CFI

- Moins d'un «pré parcours» sur cinq débouche sur une sortie positive (et dans ce cas là, il s'agit en majorité d'un emploi stable).
- Les «parcours intermédiaires» s'achèvent dans un cas sur quatre sur une sortie positive (essentiellement une validation complète).
- Les «stages» conduisent à près de 65 % à un abandon supposé qui peut être un emploi trouvé.
- Les «parcours validants» ont plus de la moitié de sortie positive.
- Les «échecs» ne sont pas très propices aux sorties positives.



équivalent de niveau V. Des validations partielles peuvent être délivrées (unités capitalisables, et certificat de formation générale -CFG- en amont des actions de qualification).

L'exigence de validation s'est traduite par une évolution significative des résultats. Au cours de l'année 1992, dernier exercice complet disponible sur les validations CFI, plus de 50 000 jeunes ont obtenu une validation complète ou partielle, dont 20 000 validations complètes. Au total, et depuis le deuxième semestre 1990, ce sont 43 000 validations complètes qui ont été obtenues. On constate que les jeunes de niveau VI, malgré les difficultés qu'ils éprouvent (à accéder à) la qualification, sont 15 % à avoir obtenu une validation complète (contre 29 % pour l'ensemble des jeunes).

Si le fait d'avoir obtenu une validation complète accroît les chan-

ces d'insertion, une proportion importante des jeunes préfère saisir une opportunité d'emploi en cours de CFI plutôt que d'achever son parcours par une validation complète. Cela explique que les taux d'insertion soient au bout du compte plus élevés lorsqu'il y a eu validation partielle que lorsqu'une validation complète a pu être obtenue.

Une sortie positive du CFI dans environ un cas sur deux

La sortie du CFI s'effectue soit par une validation complète, soit par un emploi stable, soit par abandon. Conventionnellement, un jeune n'ayant pas eu de contact avec son correspondant pendant plus de quatre mois est supposé avoir abandonné son parcours.

Les sorties pour validation complète représentent 29 % et les autres

sorties pour emploi stable 19 %. En les additionnant 48 % des sorties peuvent être considérées comme positives. Les sorties pour abandon déclaré ou supposé représentent 38 % des cas; elles s'expliquent principalement par le manque de motivation, par des problèmes familiaux ou sociaux. Les sorties pour «autre motif» représentent 14 % des sorties. Elles recouvrent notamment les déménagements, les problèmes sociaux et de santé (maternité ...), les renvois du CFI et le Service National.

Les motifs de sortie se répartissent très différemment selon le type de parcours suivi (encadré 5).

42 % des jeunes ont un emploi six mois après la sortie du CFI

Quand ils sont réinterrogés, entre six mois et un an après leur sortie, 42 % des jeunes ont un emploi, 15 % en ont eu un mais l'ont perdu et 43 % n'en n'ont jamais eu. Dans un cas sur trois, c'est l'entreprise d'accueil du CFI qui embauche le jeune à sa sortie. Les emplois trouvés à la sortie du CFI sont à 40 % des contrats à durée indéterminée, en majorité dans de petites entreprises, et concernent principalement des emplois de vendeurs, d'ouvriers et de secrétaires.

La réussite de l'insertion à la sortie du CFI n'est pas liée uniquement au type de parcours suivi, ni aux caractéristiques socio-démographiques du jeune mais plutôt à la combinaison des deux, c'est à dire à l'adéquation du parcours de formation au profil du jeune (âge, formation, expérience).

Une perception du CFI par les jeunes très liée à leur marginalisation

La perception du CFI comme un dispositif de formation ouvert à tous les jeunes sans qualification a entraîné l'intégration de publics fragiles ou marginalisés. Au delà des caractéristiques des jeunes, la compréhension de

leur mode de fonctionnement renvoie à leur système de valeurs et de normes par rapport à la qualification et à l'emploi. Différentes attitudes des jeunes ont été observées :

- pour certains jeunes la question de l'insertion professionnelle est éludée et la qualification ne constitue aucun enjeu : leur participation n'est motivée que par un intérêt financier immédiat prenant place dans un système de «débrouille».

- pour d'autres, l'utilisation est instrumentale: ils s'efforcent d'avoir un comportement adapté aux exigences du travail - horaires, démarches de recherche d'emploi - mais ne reconnaissent pas les valeurs liées à l'occupation d'un emploi et à la qualification, «la vraie vie commençant après le boulot».

- enfin, pour certains la profession exercée participe à la constitution de leur identité personnelle et sociale : ils considèrent que la qualification doit permettre d'obtenir un emploi correspondant à leurs aspirations et une partie d'entre eux envisage même une évolution promotionnelle de leur activités professionnelles.

Les intermédiaires du CFI : coordonnateur et correspondant

Selon diverses études qualitatives, les nouveaux acteurs mis en place pour assurer la « prescription » du parcours se sont professionnalisés au cours des quatre années du CFI.

Le coordonnateur apparaît d'après l'ensemble des études disponibles comme la cheville ouvrière du CFI.

Si l'aspect ingénierie de formation est maintenant bien maîtrisée et reconnue (régularisation des flux, logisti-

que des parcours), l'articulation avec les politiques de développement local reste inégale suivant les zones. Le partenariat technique a d'ailleurs été plus rapidement mobilisé que le partenariat institutionnel dans le cadre du Comité Local Emploi-Formation.

La mise en relation de différentes prestations pour constituer le parcours et la multiplicité des choix rendent nécessaire une fonction d'aide personnalisée assurée par les correspondants. Celle-ci s'est constituée peu à peu sous des formes qui restent différentes, mais toujours au niveau des structures d'accueil des jeunes (missions locales, PAIO). Ces structures d'accueil sont désormais reconnues par l'ANPE à la fois dans leurs dimensions d'insertion sociale et professionnelle. Cette reconnaissance a été facilitée par la création de «Carrefours jeunes» rassemblant les différents acteurs impliqués (ANPE, travailleurs sociaux, structures d'accueil).

L'offre de formation : modu- larisation et individualisation

Les organismes de formation sollicités ont été confrontés à un effort de renouvellement lié aux principes pédagogiques proposés dans le cadre du CFI. C'est le module « mobilisation » qui a suscité le plus de difficultés en raison de sa nouveauté. La mobilisation a été perçue parfois comme une phase composite mêlant des publics très hétérogènes sans que les méthodes d'adaptation à cette diversité aient réellement été mises au point. Néanmoins, là où l'offre de formation était importante, la concurrence a poussé les organismes de formation à faire preuve de capacité d'innovation et à se

démarrer des formules de stages classiques. Le coordonnateur a joué un rôle essentiel dans la définition du cahier des charges et le suivi des organismes de formation.

La validation a constitué une contrainte incontestable pour les organismes de formation, habitués à produire leur propre référentiel de formation. Elle a fini par être bien acceptée par ceux qui ont ajusté leur programmes sur les référentiels homologués. Les organismes chargés de la validation (Education Nationale, AFPA) ont dû adapter leur procédure à la modularisation de la formation, tout en se fondant sur leurs propres critères de qualité.

Le bilan de compétence a, par ailleurs connu, son véritable démarrage avec la mise en place du CFI. En effet, l'offre des organismes producteurs de bilans a pu être, à cette occasion, nettement accrue. Un effort méthodologique a été fait pour adapter ces bilans aux caractéristiques des bénéficiaires, notamment en limitant la place de l'écrit par rapport aux mises en situation.

Gérard OSBERT,

François JEGER

(DARES)

Ce Premières Synthèses est extrait d'un rapport d'évaluation nationale et régionale du CFI, réalisé par la DARES et la DFP, à paraître dans un « Cahier travail et emploi » qui sera publié en octobre 1994.

Premières Synthèses

Liste des dernières parutions :

- 94.01 (n° 37) - Développer la formation dans les entreprises.
- 94.03 (n° 38) - Les accidents du travail en 1992.
- 94.04 (n° 39) - La gestion de la main-d'oeuvre âgée dans les entreprises en 1991.
- 94.06 (n° 40) - Quelques expériences européennes des subventions à l'emploi.
- 94.07 (n° 41) - Les comptes de l'emploi et de la formation professionnelle en 1992.
- 94.08 (n° 42) - L'activité des organismes de formation : un marché de 28,5 milliards de Francs en 1991.
- 94.11 (n° 43) - Les expériences d'ajustement des salaires et de "partage du travail".
- 94.14 (n° 44) - Trois simulations de politiques économiques pour l'emploi en Europe.
- 94.16 (n° 45) - Recours aux contrats à durée déterminée : une relation d'emploi plus fragile, mais moins de licenciements économiques.
- 94.21 (n° 46) - Vingt ans d'évolution des conditions de travail.
- 94.23 (n° 47) - Le développement récent des politiques de motivation des salariés.
- 94.26 (n° 48) - Premier bilan de l'emploi et du chômage en 1993.
- 94.29 (n° 49) - L'usage des nouvelles technologies continue de s'étendre.
- 94.33 (n° 51) - L'opinion des Français sur le chômage, l'indemnisation des chômeurs et les politiques de l'emploi à la fin 1993.
- 94.34 (n° 50) - Les établissements créateurs d'emplois.
- 94.35 (n° 52) - Les contrats emploi-solidarité en 1993.
- 94.37 (n° 53) - Les emplois temporaires en 1992.
- 94.40 (n° 54) - L'évolution en deux ans de l'organisation du travail : plus de contraintes mais aussi plus d'autonomie pour les salariés.
- 94.41 (n° 55) - Les actions d'insertion et de formation en 1993.
- 94.45 (n° 56) - Les grands groupes européens et l'emploi.

Premières Informations

Liste des dernières parutions :

- 94.02 (n° 390) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au deuxième trimestre 1993
- 94.05 (n° 391) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de décembre 1993.
- 94.09 (n° 392) - Le marché du travail en décembre 1993.
- 94.10 (n° 393) - Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er janvier 1994.
- 94.12 (n° 394) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de janvier 1994.
- 94.13 (n° 395) - Le marché du travail en janvier 1994.
- Supplément au n° 395 - Annexe aux statistiques du marché du travail du mois de janvier 1994.*
- 94.15 (n° 396) - Évolution de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles au quatrième trimestre 1993.
- 94.17 (n° 397) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au troisième trimestre 1993.
- 94.18 (n° 398) - Les salariés handicapés.
- 94.19 (n° 399) - Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er janvier 1994.
- 94.20 (n° 400) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de février 1994.
- 94.22 (n° 401) - Le marché du travail en février 1994.
- 94.23 (n° 402) - L'activité des COTOREP de 1987 à 1991.
- 94.25 (n° 403) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au quatrième trimestre 1993.
- 94.27 (n° 404) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de mars 1994.
- 94.28 (n° 405) - Le marché du travail en mars 1994.
- 94.30 (n° 406) - Les salariés au SMIC au 1er juillet 1993.
- 94.31 (n° 407) - Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er avril 1994.
- 94.32 (n° 408) - Les gains des salariés en octobre 1993.
- 94.36 (n° 409) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats d'avril 1994.
- 94.38 (n° 410) - Le marché du travail en avril 1994.
- 94.39 (n° 411) - Évolution de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles au premier trimestre 1994.
- 94.42 (n° 412) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de mai 1994.
- 94.43 (n° 413) - Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er avril 1994.
- 94.44 (n° 414) - Les intérimaires au printemps 1993.
- 94.46 (n° 415) - Le marché du travail en mai 1994.
- 94.47 (n° 416) - Les licenciements des représentants du personnel en 1992.